

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

**COMPTE RENDU DU
COMITE QUANTITATIF DE L'EAU
du 12 avril 2018**

Liste des personnes présentes ou excusées en annexe.

Monsieur le Préfet ouvre la séance de ce premier Comité quantitatif de l'année. Il précise que le contexte de la situation est plus favorable que celle rencontrée l'année dernière à la même période mais que la vigilance doit rester de mise. Il présente donc le déroulé de ce Comité Quantitatif de l'eau.

---ooOoo---

1/ Présentations

I - Etat de la ressource et des milieux

- Bilan météorologique (M. Berronneau - Météo France)
- État des nappes (Mme Bennevaud – DDTM sur une présentation de l'ARB NA)
- Etat des rivières (Mme Bennevaud - DDTM, sur une présentation de la DREAL NA Service Hydrométrie)
- Etat des milieux aquatiques (M. Broussard – AFB)
- État hydrologique du milieu marin (M. Soletchnik - IFREMER)
- Alimentation en eau potable (M. Le Rallier – ARS)
- Etat de remplissage des réserves (Mme Bennevaud - DDTM)

Voir présentations jointes

II - Mise en œuvre de la gestion quantitative, campagne 2018

2.1/ Gestion conjoncturelle 2018 (Mme Bennevaud -DDTM 17)

2.2/ Gestion structurelle 2018 au travers des PAR

Gestion structurelle OUGC EPMP (M. Olivo - EPMP)

Gestion structurelle OUGC Saintonge (M. Pommier – CA 17 OUGC Saintonge)

2.3/ Gestion des mares de tonne (Mme Bonacina - DDTM 17)

III- Eléments de connaissance sur la relation entre les apports d'eaux douces et la présence de phytoplancton dans les pertuis charentais (M. Soletchnik, IFREMER)

2/ Discussions

Suite à la présentation de Météo France, M. Le Préfet note que ces dernières années, on rencontre des automnes plutôt secs et des hivers plus pluvieux, la pluviométrie étant accentuée entre janvier et mars.

M. Berronneau de Météo France confirme ce phénomène.

Suite à la présentation des niveaux piézométriques de l'ARB, M. Gaucher (FNSEA) s'étonne, car les niveaux piézométriques qu'il a consulté en début de semaine étaient plus élevés que ce qui est présenté.

Mme Bennevaud (DDTM) précise que les présentations ont été finalisées en milieu de semaine dernière (vers le 05 avril), la pluviométrie conséquente depuis cette date n'a donc pas été prise en compte.

M. Bourry (NE 17) rappelle que même si la situation semble moins délicate à cette période, le résultat est identique depuis plusieurs années pour les milieux en étiage. Il rappelle la demande récurrente de NE 17 de développer des indicateurs plus pertinents et de remonter les seuils de gestion pour protéger les milieux.

M. Demarcq (SOS Rivières) confirme que, en 15 ans, malgré des années plus ou moins favorables au niveau de la pluviométrie, le débit de crise sur la Boutonne a été franchi 18 années sur 23.

M. Le Préfet rappelle que les éléments présentés sont factuels mais objectifs et permettent de dire, qu'à cette date, la situation est plutôt favorable sans préjuger des conditions à venir. Il insiste sur le cadre du Comité Quantitatif qui est de présenter les enjeux au plus près de l'instant présent. Il précise qu'il ne tire aucune conclusion sur la période estivale à venir mais rappelle que, à cette date, la situation est plus favorable qu'à la même période l'année dernière.

Suite à la présentation de l'ARS qui identifie les 3 pics de consommation de 2017 (Pâques, les ponts du mois de mai et fin juin), M. Le Préfet souhaite connaître les consommations 2018 pour les vacances de pâques. M. Le Rallier ARS précise que ces consommations seront communiquées dès que possible.

Sur la contamination physico-chimique et des nitrates sur les eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable, M. Ribreau (ASA Aunis) précise que, d'une part, les pratiques culturales agricoles ont évolué et d'autre part, que les agriculteurs souhaiteraient accentuer ces changements de pratiques mais qu'il n'y a pas d'aide en la matière.

M. Le Rallier (ARS) précise qu'il s'agit d'éléments de présentation factuels et que, malgré des changements, les résultats ne sont pas immédiats. Sur la demande de M. Biteau Confédération Paysanne sur les nouvelles molécules tracées, M. Le Rallier précise qu'il s'agit en fait de métabolites de dégradation d'anciens produits qui ne sont plus autorisés (déséthyl atrazine...).

M. Biteau (Confédération Paysanne) demande si en tant que consommateur, il peut avoir la certitude qu'il n'a jamais consommé de ces produits dans l'eau potable.

M. Le Rallier (ARS) précise que même si des dépassements peuvent être rencontrés sur certains secteurs, la teneur reste inférieure au seuil de risque sanitaire défini par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), et ce, même en cas de consommation une vie entière. De plus, un délai réglementaire de mise aux normes des stations de traitement existe, ce délai est de 3 ans. Toutefois le syndicat des eaux s'est engagé à réaliser ce type de travaux sous 18 mois (notamment par la mise en place de charbon actif...).

M. Biteau (Confédération Paysanne) regrette la faible attractivité de la prime à l'agriculture

biologique.

M. Bourry (NE 17) regrette l'absence d'information sur la qualité de l'eau. Le présent Comité traite bien de la quantité mais il souligne un plus faible niveau d'information sur la qualité de l'eau et notamment sur le dispositif « Re-Sources » et sur le bilan coûts / résultats.

M. Le Préfet rappelle que tous les éléments d'informations sont disponibles sur le site internet de l'ARS. De plus, il rappelle que l'ARS est à disposition de l'ensemble des membres du présent Comité pour fournir tout élément d'information complémentaire souhaité.

M. Le Rallier (ARS) complète en précisant que les résultats des analyses réalisées par l'ARS sont diffusés aux communes concernées qui ont une obligation d'affichage de ces informations.

M. Desrentes (CA 17) intervient en précisant que le lessivage est un phénomène normal en cas de sécheresse suivie d'épisodes pluvieux et que les pratiques domestiques sont également responsables de ces apports.

Sur l'état de remplissage des barrages, M. Grimpret (Maire de Sainte Soulle et Vice Président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle) rappelle que le contexte n'est pas le même qu'en 2017. En 2017, les barrages sur la Charente étaient remplis à 50 % à cette date. Cette année, ces mêmes barrages ont dû effectuer des lâchers d'eau par sécurité.

Suite à la présentation des arrêtés cadre conjoncturels 2018, M. Jean-Philippe Cholet, (Jeunes agriculteurs), souligne que la luzerne ne fait pas partie des cultures dérogoires, malgré les difficultés financières que connaissent les éleveurs.

M. Ribreau (ASA Aunis) demande qu'il y ait une dérogation sur ce sujet afin d'accompagner les éleveurs vers une autonomie en protéines.

M. Sigalas (DDTM) souligne que la liste des cultures dérogoires a fait l'objet d'une harmonisation régionale au sien de l'ancienne région Poitou-Charentes il y a déjà plusieurs années et qu'il semble difficile de revenir sur cette liste. De plus, il précise que le volume nécessaire à l'irrigation de ce type de culture est conséquent.

M. Cholet souligne que cette décision est pénalisante pour les éleveurs.

M. Le Préfet précise qu'il va demander à ses services d'étudier cette demande mais il rappelle que cette liste n'a pas vocation à s'allonger. De plus, il souligne que dans ce cas, il y a une double entrée cultures et volumes. Il rappelle que les dérogoires nécessitent des arbitrages. Cette approche des cultures dérogoires doit se faire par culture mais également par volume. En effet, ces cultures dérogoires ont vocation à être irriguées en période de crise et donc en période de pénurie d'eau.

Suite à une intervention de M. Rethoret (SYMBO), Mme Bonacina (DDTM) précise que l'entrée en vigueur des restrictions d'alerte et d'alerte renforcée se fait sur un rythme hebdomadaire, que ce soit pour le périmètre de l'OUGC Saintonge ou pour le périmètre de l'OUGC Cogest'Eau, seul le jour de début de période hebdomadaire change.

M. Rinjonneau, (irrigant de la Gère Devise) note une avancée favorable dans l'arrêté cadre sur le périmètre de Saintonge à savoir que, lors de l'alerte, la mesure de restriction à mettre en place peut inclure une proposition de l'OUGC ce qui va donner de la légitimité aux propositions émanant des irrigants.

M. Ribreau (ASA Aunis) souhaite que l'indicateur de la Tiffardière soit supprimé pour le bassin du Curé car il ne concerne que 3 communes. Il demande *a minima* que cet indicateur ne soit gardé

que pour ces 3 communes.

Mme Bonacina (DDTM) souligne que cet indicateur doit, à terme, disparaître dès lors que le travail sur un nouvel indicateur plus pertinent aura abouti.

M. Le Préfet confirme qu'il y a une réflexion à avoir sur ce thème dans la définition d'un indicateur plus pertinent mais qu'il convient d'attendre l'issue de cette réflexion.

M. Bourry (NE 17) souhaite évoquer 3 points :

- quelle est l'évolution dans les mois à venir sur ces seuils et indicateurs ?
- Quid des réunions techniques de bassin qui avaient permis un échange plus précis et plus constructif ?
- Sur le périmètre de l'EPMP, il était prévu des groupes de travail sur la gestion des niveaux or, à ce jour, seul un groupe s'est réuni.

M. Sigalas (DDTM) précise que le travail sur les indicateurs et les seuils se poursuit ; il précise que l'instrumentation est en cours sur le bassin de l'Antenne sur un nouveau site de suivi hydrométrique pour acquérir de la donnée. Sur les réunions par bassin, il précise que les moyens humains à la DDTM n'ont pas permis de programmer ces réunions malgré la demande qui avait déjà été formulée lors du dernier Comité mais que ces réunions vont à nouveau être programmées.

M. Demarcq (SOS Rivières) souligne le report constant de la révision des indicateurs depuis plusieurs années sans avoir le sentiment que ce travail ait réellement débuté. Il souligne sa déception sur ce point.

M. Le Préfet rappelle que c'est un travail important avec la nécessité de créer un historique de référence. Il souligne que le travail sur l'Antenne est une avancée concrète et que le suivi sera présenté en Comité Quantitatif. Il rappelle que ce sont des choses qui se construisent et qui se travaillent. Dans l'attente, il convient de garder les mêmes seuils car il y a nécessité d'acquérir de la donnée pour objectiver les éventuelles propositions d'évolutions.

Sur le dernier point souligné par M. Bourry, M. Olivo (EPMP) rappelle que la proposition de l'EPMP de passer d'une gestion conjoncturelle par seuil à une gestion par courbe a nécessité un travail important de la part de l'EPMP, ce travail a été présenté aux irrigants et aux autres usagers et a globalement été bien accueilli.

Suite à la présentation du plan annuel de répartition de l'EPMP, M. Bourry (NE 17) précise qu'il faudrait comparer les volumes cibles par rapport aux volumes consommés et non pas aux volumes autorisés, ces derniers étant supérieurs.

M. Olivo (EPMP) précise que la gestion conjoncturelle est encadrée par un protocole de gestion qui fixe des mesures notamment en cas d'atteinte du seuil d'alerte. Ces mesures ont notamment pour conséquence de baisser les consommations.

M. le Préfet, ayant des obligations, doit s'excuser pour la suite du Comité. Il délègue la présidence de ce Comité à M. Sigalas (DDTM). Il donne rendez vous aux participants pour une réunion, sous ce même format, la première quinzaine d'août, hors situation exceptionnelle. Il rappelle qu'en cas d'urgence la cellule de vigilance se réunira, en tant que de besoin. Il demande à ce qu'un point complet de la situation lui soit adressé au 15 juin sur la base des présentations qui viennent d'être faites. Il s'excuse auprès d'IFREMER de ne pouvoir assister à sa présentation.


M. Sigalas (DDTM) donne la parole à M. Soletchnick (IFREMER) pour présenter des éléments de connaissance sur la relation entre les apports d'eaux douces et la présence de phytoplancton dans les pertuis charentais.

Mme Rhone (CRC) tient à nuancer certains résultats de cette présentation car, si la pluviométrie entraîne une augmentation du phytoplancton et donc une croissance, il faut également souligner qu'en cas de forte pluie, on constate beaucoup de mortalités, c'est le cas lors des printemps pluvieux. Elle souligne que la semaine prochaine, il y a des forts coefficients de marée et la profession conchylicole appréhende ce phénomène.

M. Soletchnick (IFREMER) souligne que tout ne peut pas s'expliquer par relation simple avec les apports de nutriments. En effet, il rappelle qu'il convient d'intégrer que c'est un ensemble de facteurs qui interviennent à ce niveau avec des phénomènes en cascade entre ces multi facteurs.

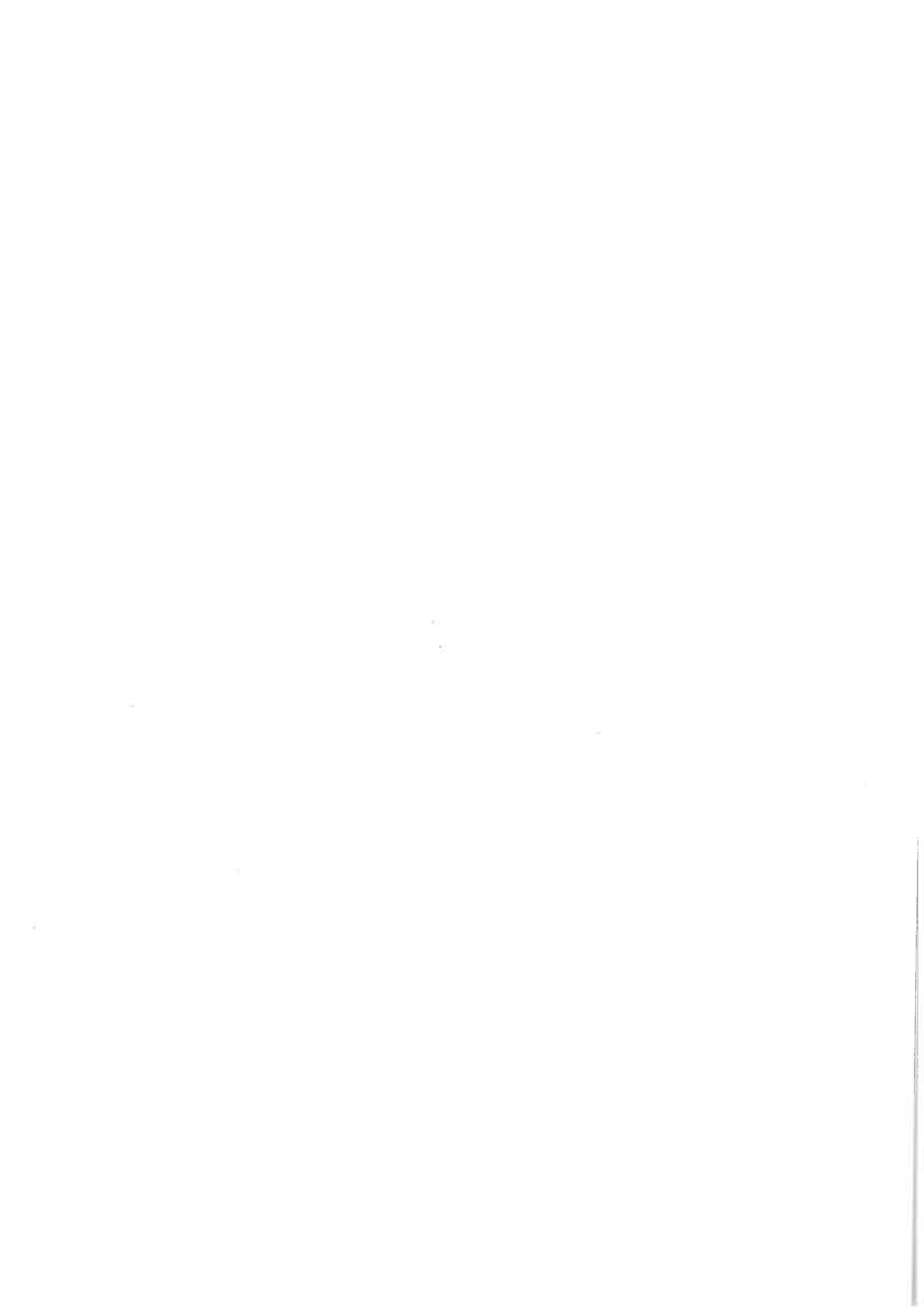
M. Sigalas (DDTM) conclut en rappelant le calendrier donné par M. Le Préfet.

Il remercie les participants et clôt la séance à 17h00.

Le Préfet,

Fabrice RIGOULET-ROZE

N.B. - Les présentations sont disponibles sur le site internet des services de l'état, à l'adresse suivante :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource/Les-comites-quantitatifs-de-l-eau/Reunion-du-12-avril-2018>



JEUDI 12 AVRIL 2018
Comité quantitatif de l'eau de la Charente-Maritime
Feuille de présence

ORGANISMES	Nom, prénom	PARTICIPATIONS
Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime	Mr Fabrice Rigoulet-Roze	PRESIDE
Préfecture BPDC (Sécurité Civile)	Romain Brunet	PARTICIPATION
Mme la Conseillère Départementale	Mme de Roffignac	PARTICIPATION
M le conseiller départ GRENOT		
M le conseiller départ FERCHAUD		
Préfet de Région Poitou-Charente (SGAR)		
Conseil Départemental	Kristell Pichodou – Elodie Hugues	PARTICIPATION
Mr le Président Conseil Départemental		Excusé
Conseil Régional		Excusé
ACIME		
ACTCM (Association des chasseurs à la tonne de Charente-Maritime)	Alain Deniel	PARTICIPATION
ADIF (forages nve gauche de la Charente)		
AFB	Eric Broussard	PARTICIPATION
Agence de l'Eau - Adour Garonne		Excusé
Agence de l'Eau – Loire Bretagne		Excusé
AGUR		
AI2B		Excusé
APROMARAIS		
ARB		
A.R.S	Mr Le Rallier	PARTICIPATION
ASA Aunis	Mr Deroche	PARTICIPATION
ASA Boutonne	Mr le Président	PARTICIPATION
ASA Charente Aval		
ASA Saintonge Centre/Aquanide	Alexandre Agat	
ASAHRA		
Association de la Batellerie du Marais Poitevin		
Association des Maires		
BRGM	Mme Abasq	PARTICIPATION
CARA (Communauté Agglo Royan)		
CDA (Communauté Agglo La Rochelle)	Mr Grimpet – Alain Morisset	PARTICIPATION
Chambre d'Agriculture Charente-Maritime	Valentin Pommier – Mme Gauthier (79) – Mr Desrentes	PARTICIPATION
Chambre Régionale d'Agriculture		
CLE du SAGE Boutonne/SYMO	Frédéric Emard – Harod Rethoret	PARTICIPATION
CLE du SAGE Charente		
CLE du SAGE Sèvre (SMASS)	Jean-Philippe David – Claire Blondel	PARTICIPATION
CLE du SAGE Sèvre-Niortaise/IIBSN	Mr Grimpret – Mme Sandner	PARTICIPATION
Comité Régional Conchyicole Poitou-Charentes	Charlotte Rhone	PARTICIPATION
Confédération Paysanne	Pascal Biteau	PARTICIPATION
Coordination Rurale		
DDT 16		Excusé
DDTM 17	Eric Sigalas - Karine Bonacina - Sonia Bennevaud	PARTICIPATION
DDT 79		Excusé
DDT86		
DRAAF	Mylène Jossinet	PARTICIPATION
DREAL NA	Yannick Olivier – Hélène Etienne	PARTICIPATION
DREAL – SPC		Excusé
EPTB du Fleuve Charente	Romain Ozog	PARTICIPATION
EPMP (Etablissement Public Marais Poitevin)	Ronan Olivo	PARTICIPATION
Fédération Départementale des Chasseurs (=+chasseurs au gibier d'eau)	Jérôme Mery	PARTICIPATION
Fédération Départementale pour la Pêche & la Protection du Milieu Aquatique	Gilles Bricet – Marie Rouet	PARTICIPATION
FNSEA 17	Alexandre Agat – Carole Gringoire	PARTICIPATION

JEUDI 12 AVRIL 2018
Comité quantitatif de l'eau de la Charente-Maritime
Feuille de présence

ORGANISMES	Nom, prénom	PARTICIPATIONS
Groupement de Gendarmerie de la Charente-Maritime	C. Michel Beaudin	PARTICIPATION
IFREMER	Patrick Soletchnik	PARTICIPATION
IIBSN		
Irrigants de l'Antenne		
Irrigants de l'Arnoult		
Irrigants de la Gères-Devisé	Patrice Rinjonneau	PARTICIPATION
Irrigants du Mignon		
J.A. 17	Jean-Philippe Chollet	PARTICIPATION
Météo France	Eric Berronneau	PARTICIPATION
MODEF	P. Roy	PARTICIPATION
Nature Environnement 17	Jean-Marie Bourry	PARTICIPATION
ONCFS		Excusé
OUGC Chambre d'Agriculture de la Dordogne		Excusé
OUGC CHARENTE COGEST EAU	Thérèse N'Dah – Amandine Moineau	PARTICIPATION
OUGC SAINTONGE	Fabien Chaboisseau	PARTICIPATION
Régie des Eaux		Excusé
SAUR/CER	Xavier Gorioux	PARTICIPATION
S.O.S. Rivières	Jean-Louis Demarcq – Catherine Demarcq	PARTICIPATION
SYHNA/SIEAGH du CURE	Joël Dulphy – Cédric Belluc	PARTICIPATION
Syndicat des Eaux	Jacques Lépine	PARTICIPATION
UDEVI 17		
UNIMA		
Union des Marais de Brouage	Jean-Marie Gilardeau	PARTICIPATION
Union fédérale des Consommateurs Que choisir	Daniel Le Lan	PARTICIPATION
Véolia Eau		
Ville de La Rochelle	Danièle Dumont	PARTICIPATION
Ville de Royan		
Ville de Saintes	Mme Quemener	PARTICIPATION